

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018, et notamment l'article R49,

Vu l'avis du Conseil des membres du 10 avril 2020,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 53 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juin 2020

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 53 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la désignation de **Claude MARANGES** pour assurer la direction du Département de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, jusqu'aux prochaines élections à la présidence de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées en 2020.

Toulouse, le 26 juin 2020

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**




Philippe RAIMBAULT